

COMPTE RENDU

DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 13 Septembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, M. DUBOST Pierre,

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. FORGE Joffrey, Mme LEROY Nadine, Mme BEAL Marie-Line, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie SENDRA

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DISSIMULATION DES RESEAUX ROUTE DU SOLEIL LEVANT ET ROUTE DE LA CONCHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation des réseaux Route du Soleil Couchant (Zone 1) et Route de la Conche (Zone 2) .

Conformément à ses statuts (Article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :
Coût du projet actuel :

Détail Travaux	Montant HT	% PU	Participation Commune
Câblage FO - dissimulation Route du Soleil Couchant (TR1)	10 500 €	0 %	0 €
Câblage FO - dissimulation Route du Soleil Couchant (TR2)	11 000 €	0 %	0 €
Dissimulation électrique - Route de la Conche	55 360 €	40 %	22 144 €
Renforcement Réseau Electrique - Route du Soleil Couchant	73 440 €	0 %	0 €
GC Télécom - Route du Soleil Couchant	15 580 €	0 %	0 €
GC Télécom - Route de la Conche	13 420 €	75 %	10 065 €
Traitement et recyclage des poteaux - poste la Conche (2)	140 €	0 %	0 €
Traitement et recyclage des poteaux - poste la Conche (1)	480 €	0 %	0 €
TOTAL	179 920 €		32 209 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation des Réseaux Route du Soleil Couchant (1) et de Route de la Conche (2)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

TAXE AMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que les communes doivent délibérer avant le 1^{er} Octobre 2022 concernant la taxe d'aménagement pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en vertu de l'article L.331-2 du code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU). Actuellement, le taux en vigueur sur la commune est de 1%.

Il souligne que cette taxe s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Monsieur le Maire explique aux élus que cette délibération permet, notamment :

- De modifier le taux général de la TA jusqu'à 5% ;
- D'adopter des exonérations en matière de logements sociaux, de logement dont les constructeurs bénéficient d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ), de locaux à usage industriel et à usage artisanal, de commerces de détail, de surfaces de stationnement à l'exception de celles pour les habitations individuelles, des abris de jardin ou de maisons de santé pour les communes, maîtres d'ouvrage ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5%,
- que les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable seront exonérées de taxe d'aménagement.

ACQUISITION ANCIENNE GARE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier du Département suite à notre proposition d'achat concernant la Gare du Tacot.

Il rappelle que le pôle d'évaluation domaniale de la Direction de l'Immobilier de l'Etat avait rendu un avis portant à 27 000 € l'estimation totale du bien cadastré B17.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département peut céder ce bien à la commune dans la limite réglementaire de 10% en dessous de l'estimation soit à 24 300 €.

Il ajoute que ce montant pourrait être revu à la baisse à due proportion des frais de géomètre-expert, à supporter par la commune qui s'élèvent à 1 653, 00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir le tènement immobilier au prix de 24 300 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES BOULES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Amicale des Boules a adressé un courrier dans lequel elle demande une subvention à titre exceptionnelle.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des Championnats de France qui se sont déroulés sur trois jours, plusieurs joueurs ont été qualifiés pour y participer :

- Le 03 Juillet à Bourg-en-Bresse
- Le 28 Août à Saint-Jean-de-Maurienne
- Le 03 Septembre à Béziers

Monsieur le Maire précise que l'Association ne peut difficilement supporter l'ensemble des frais et cette participation permettrait de diminuer les coûts de déplacements engendrés pour les joueurs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention à titre exceptionnelle de 100, 00 € à l'Amicale des Boules.

VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de la vidéoprotection.

A ce jour, il ne connaît toujours pas le coût exact de l'installation des caméras mais approximativement le montant serait entre 3 000 € à 3 500 € par caméra (serveur compris) hors subvention.

Les subventions représenteraient entre 50% et 70%.

Il informe que la commune de Marcilly le Châtel se retire du projet et qu'actuellement l'élément bloquant est le SIEL par rapport à la FIBRE.

DIVERS

PROJET POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier du département indiquant qu'il nous accorderait une subvention maximale de 70 000 € pour l'aménagement du Pôle Associatif.

Il précise que cette subvention a été calculée en fonction d'une dépense subventionnable s'élevant à 459 735 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est dans l'attente de la Région et que cela devrait être statué en décembre.

- **COMPOSTAGE**

Madame PONCET explique aux élus la séance d'information organisée sur le compostage et la gestion des déchets verts qui s'est déroulée sur la commune en partenariat avec Loire Forez Agglomération le Jeudi 15 Septembre.

Elle précise qu'une dizaine de personnes du territoire ont assisté à cette réunion.

Cette séance a pour objectif d'apporter des renseignements et des bonnes pratiques aux habitants sur les techniques du compostage et de gestion des déchets verts via le broyage et le paillage.

Elle ajoute que cela a permis également de rappeler les consignes de tri des déchets.

- **ECOLE**

Madame PONCET, 1^{ère} Adjointe, a informé le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée avec des conditions sanitaires au niveau 0.

Elle rappelle comme prévu que Madame Cassandra REY occupe le poste de Madame Cindy MERLE.

Elle ajoute que Madame Jocelyne MASSACRIER n'était pas été remplacée mais après avoir fait un essai, ils ont donc décidé de rechercher une personne pour 7H30 de ménage par semaine.

A ce jour, Madame PONCET explique avoir reçu 4 candidatures.

Un devis à Forez Nettoyage a été demandé afin d'étudier la solution la plus avantageuse.

- **COS**

Madame PONCET explique au Conseil Municipal que la vente de pizzas organisée par le Comité des Œuvres Sociales aura lieu le 21 Octobre.

- **REPAS DES AINES**

Madame PONCET informe les élus que le repas des aînés aura lieu le Samedi 5 Novembre 2022 et que la distribution des colis se fera comme chaque année juste avant Noël.

Des invitations seront donc à distribuées et à remettre aux personnes concernées.

La Secrétaire de Séance



Le Maire

